



DEMANDE D'ALLOCATION DE NAISSANCE

Vous êtes enceinte ? Toutes nos félicitations!

Chaque enfant mérite d'avoir toutes les chances de son côté, dès sa naissance. Afin de vous soutenir en tant que parents, tout enfant domicilié à Bruxelles a droit à un cadeau de « bienvenue au monde ».

Même si votre enfant n'est pas encore né, vous pouvez, demander la prime de naissance. Grâce à notre **outil en ligne**, cela se fera en un clin d'œil et nous assurerons un traitement correct et rapide de votre demande. Vous recevrez la prime de naissance de KidsLife à partir de votre 8e mois de grossesse!

Vous préférez faire la demande **par écrit**? Aucun problème! C'est possible avec le formulaire ci-joint.

Vous avez d'autres questions à propos de votre dossier, nous sommes là pour vous ! Contactez votre conseiller-KidsLife, par téléphone au 02/555 14 11 ou par e-mail à l'adresse brussels@kidslife.be

Pour plus d'informations et astuces, surfez sur notre site www.kidslife.be ou consultez notre page Facebook ou inscrivez-vous à notre newsletter.

Vous trouverez la liste de tous nos bureaux sur notre site web.

KidsLife Bruxelles, Rue des Ursulines 2, 1000 Bruxelles

T : 02 555 14 11

M : brussels@kidslife.be

Tous nos formulaires sont conformes à la loi Only-once du 5 mai 2014. Nous ne vous demandons que des informations que nous ne connaissons pas encore ou que nous ne pouvons pas consulter parce que nous ne disposons pas d'éléments suffisants.

Formulaire de demande

1. Renseignements concernant le demandeur

Nom et prénom:

Date de naissance:

Rue et numéro:

Code postal et localité:

Numéro du Registre national (voir au dos de la carte d'identité): _ _ _ _ _

E-mail:

Téléphone/GSM:

2. Renseignements concernant la mère (si elle n'est pas le demandeur)

Nom et prénom:

Date de naissance:

Rue et numéro:

Code postal et localité:

Numéro du Registre national (voir au dos de la carte d'identité): _ _ _ _ _

3. Renseignements concernant le père/la coparente (s'il/si elle n'est pas le demandeur)

Nom et prénom:

Date de naissance:

Rue et numéro:

Code postal et localité:

Numéro du Registre national (voir au dos de la carte d'identité): _ _ _ _ _

4. Il s'agit du premier enfant de vous et/ou de votre partenaire: (Tenez compte des enfants mort-nés et décédés.)

Oui

Non

5. N'oubliez pas de signer le formulaire avant de nous le retourner

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Date Signature

6. Joignez cette attestation:

- L'enfant n'est pas encore né:

Ajoutez une attestation originale de votre médecin ou de votre sage-femme ou demandez-lui de compléter le formulaire ci-dessous. Après la naissance, remettez-nous l'original de "l'attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales". Vous recevrez cette attestation lorsque vous déclarerez la naissance. Si vous recevez une attestation électronique de votre commune, vous pouvez nous l'envoyer par e-mail.

- L'enfant est déjà né:

Ajoutez « l'attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales » à cette demande. Vous recevrez cette attestation lorsque vous déclarerez la naissance. Si vous recevez une attestation électronique de votre commune, vous pouvez nous l'envoyer par e-mail.

Attestation destinée au paiement anticipé de l'allocation de naissance

A compléter au plus tôt 4 mois avant la date d'accouchement prévue.

Je, médecin/sage-femme, déclare que Madame est enceinte de 5 mois au moins. La date présumée de la naissance est le/..../.....

L'intéressée attend des jumeaux/triplés/....

Date: le/..../.....

Signature et cachet

Si vous désirez que l'allocation de naissance soit payée sur votre compte, merci de remplir l'attestation ci-jointe.

Païement de vos allocations familiales sur un compte à vue

Déclaration de l'allocataire

Pour les femmes : nom de jeune fille nom
prénom.....
rue et numéro
code postal et localité
Numéro national

voir au verso de votre carte d'identité électronique (e-id)

Les allocations familiales sont payées à la mère ou à la personne qui la remplace dans le ménage.

Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro se trouve sur vos extraits de compte)

IBAN _ _ _ _ _

BIC _ _ _ _ _

Elles ne peuvent être versées que sur un compte à vue ouvert à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, avec lequel elle peut aussi effectuer des opérations.

- à mon nom
 à mon nom et à celui de

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date Signature

Téléphone :

E-mail : @

IMPORTANT ! Si, après contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le titulaire ou co-titulaire.

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, prenez s.v.p. contact avec votre caisse d'allocations familiales à l'adresse ci-dessus.



Pourquoi payer vos allocations familiales sur votre compte bancaire ?

Le versement de vos allocations familiales sur un compte financier est simple, sûr et gratuit.

Qui doit compléter le formulaire ?

Le formulaire doit être complété par l'allocataire (généralement la mère).

Quel type de compte ?

Les allocations familiales sont versées uniquement sur un compte à vue à votre nom ou sur un compte à vue commun à votre nom et celui p. ex. de votre conjoint ou partenaire.

Le paiement des allocations familiales sur un compte d'épargne, un compte de placement, un compte à terme ou sur le compte d'une tierce personne, même si vous en êtes mandataire, n'est pas autorisé.

La caisse d'allocations familiales contrôlera auprès de votre banque les données que vous avez renseignées sur le formulaire en annexe. Si votre banque nous informe que le compte financier renseigné n'est pas un compte à vue ou que vous n'en êtes pas le (co-)titulaire, la caisse d'allocations familiales vous demandera alors de communiquer un autre numéro de compte

Si vous n'indiquez pas de numéro de compte, les allocations familiales seront payées au moyen d'un chèque circulaire.

Votre conseiller

Le paiement sur un compte à vue est simple et sûr !